



Compte rendu de réunion du Comité Social d'Administration Local (CSAL) de la DISI RAAB du 28 juin 2023

Ce 2ème CSAL s'est tenu en visio et en présentiel. Son ordre du jour était :

- L'élection des représentants du personnel au Conseil médical.
- L'approbation du PV du CSAL du 17 janvier 2023.
- Présentation du TBVS de l'année 2022.
- Bilan local de la formation professionnelle.
- Question diverses.

On a commencé la réunion par la désignation des représentants du personnel au conseil médical. C'est un sujet important pour chacun car l'administration doit obligatoirement consulter ce conseil médical avant de prendre certaines décisions en cas de maladie, avec parfois des conséquences très lourdes.

Si l'administration avait voulu rendre impossible la désignation des représentants du personnel à ce conseil, elle ne s'y serait pas prise autrement. En effet, pour les directions spécialisées (DISI et DIRCOFI), l'étendue du territoire n'a pas été prise en compte pour la détermination des représentants. De plus la communication, le calendrier et les modalités d'organisation étaient totalement aberrantes, avec même la remise en cause de la possibilité de vote pour les suppléants, en l'absence des titulaires.

Face à cette situation, les organisations syndicales ont pris leurs responsabilités et se sont accordées en intersyndicale pour élaborer une liste de candidats avec l'avantage de représenter tous les sites de la DiSI et toutes les appartenances syndicales.

Enfin, l'administration n'est toujours pas capable de proposer un règlement intérieur pour l'organisation des instances, alors que les élections ont eu lieu l'année dernière.

Alors, complot ?

On ne pense pas. Comme le disait un ancien premier ministre, (il faut) toujours préférer l'hypothèse de la connerie à celle du complot. La connerie est courante. Le complot exige un esprit rare.

Comme nous l'avions demandé, la direction nous a communiqué la liste des prestataires qui interviennent pour la DiSI RAAB et s'engage à nous donner une mise à jour avant la fin de l'année :

Clermont-Ferrand : 1 prestataire sur le DEVOPS

Nevers : 2 prestataires sur la cellule PAS du service exploitation nouvelles technologies

Dijon : 2 prestataires au service INTEX

Grenoble : 7 prestataires au développement (dont 5 sur PAYSAGE, 1 support transverse et 1 support technique)

Lyon : 3 prestataires (dont 1 sur ISACV2, 1 sur PAGOD, 1 sur MNS SAUVEGARDE).

Les prestataires sont mis à disposition par l'administration centrale.

Ils n'occupent pas d'emplois du TAGERFiP de la DiSI et ne sont pas des personnels suivis par le service RH de la DiSI.

Point suivant de l'ordre du jour, l'examen du tableau de bord de la veille sociale (TBVS), censé nous donner un aperçu des conditions de travail, d'identifier les situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence. En réalité nous regrettons que cet outil d'alerte devienne davantage un outil de communication pour l'administration, qui rédige seule les commentaires et les analyses. Nous demandons que soit ajoutée comme référence les statistiques pour les DiSI en plus des statistiques DGFIP, afin de mieux situer les résultats pour notre DiSI. Visiblement ça paraît insurmontable, et c'est bien dommage.

Autre bizarrerie, on ne trouve pas dans le tableau d'indicateur retraçant la situation du site de Montbard, noyé dans les statistiques de Clermont-Ferrand, dont il ne serait, malgré la distance et l'éloignement, qu'un service rattaché.

Toujours sur les indicateurs du TBVS, nous avons alerté sur le niveau des écrêtements liés à la charge de travail et/ou aux vacances d'emplois dans les équipes qui nous paraît toujours trop élevé.

Enfin, l'instance se termine avec un bilan de la formation professionnelle. L'objectif semble de nous en mettre plein la vue avec des tableaux, des chiffres, une foule d'informations quantitatives censée nous convaincre que la quantité de formations fait la qualité de la formation, mais nous ne sommes pas dupes. Nous relevons la progression très voire trop importante des e-formations, qui font justement du chiffre, de la statistique, remplissent bien les tableaux de suivi et en plus coûtent beaucoup moins cher à monter et à déployer que les formations en présentiel avec des dynamiques de groupes, des formateurs et des contenus pédagogiques éprouvés. Pour nous c'est clair, il vaut mieux et de loin privilégier et mettre les moyens sur les formations en présentiels, qui sont souvent de qualité, que de faire du chiffre et de la statistique avec les e-formations.

Nous déplorons également que la charge du suivi des formations se soit déplacée lentement mais sûrement vers les agents. Chacun est censé être « acteur » de sa formation, entendez par là qu'il doit faire la demande, la suivre, relancer, faire tout le suivi et ça sur son temps de travail.

Les questions diverses sont consacrées en grande partie à des demandes de précision sur les priorités accordées pour les affectations compte tenu des nombreuses vacances d'emplois. Quelques réponses mais tout cela reste encore à prendre au conditionnel. On fera au mieux dit la direction. A suivre donc.

Enfin, on confirme les noms des nouveaux chefs d'ESI qui arrivent, ce sera Julie ARMAND pour Grenoble et Hélène GAUTREAU pour Meyzieu.

Vos élu-e-s et experts au CSAL : Sylvie MARCEL, Jean-Eudes BOUR, Gilles CHOMETTE, Laurent GUIBOUD-RIBAUD-BLONDIN.